

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les progrès de l'agriculture française, la politique agricole commune et les principaux objectifs de la loi d'orientation agricole prévue pour 2005, à Murat le 21 octobre 2004.

Madame le maire,

Messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du Conseil régional,

Monsieur le président du Conseil général,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs les responsables professionnels agricoles,

Mes chers amis,

Madame le Maire, je voudrais d'abord vous remercier pour votre accueil, chaleureux. Et je voudrais saluer l'action que vous menez à Murat, que vous menez avec passion et intelligence. Une action qui illustre bien la vitalité de cette région, qui malgré ses difficultés ou ses problèmes, veut s'adapter au monde d'aujourd'hui, sa détermination, sous l'impulsion de ses élus, à relever les défis de l'avenir, mais aussi l'attachement de notre pays à une ruralité moderne.

Je suis heureux aussi de retrouver ce beau département, que je connais bien, et qui était celui de Georges POMPIDOU, qui était profondément attaché à cette terre du Cantal. J'ai été sensible au fait que vous l'évoquiez.

Je voudrais aujourd'hui vous faire part des ambitions de la France pour son agriculture, au moment où le Gouvernement engage un débat national, sous l'autorité de notre Ministre de l'agriculture. Un débat dont je souhaite qu'il conduise, dès l'an prochain, à une importante loi d'orientation agricole.

S'il est un défi que le monde paysan a su relever avec constance depuis un demi siècle, c'est bien celui de la modernisation de notre agriculture. Pas seulement une modernisation au sens technique du terme, mais une véritable révolution entrepreneuriale et sociale, comme je crois aucun autre secteur n'a été en mesure de l'assumer. La révolution silencieuse, telle que l'a nommée Michel DEBATISSE et à laquelle de nombreux responsables agricoles et politiques ont consacré toute leur énergie, cette révolution est l'une des caractéristiques fortes de l'histoire de la France des cinquante dernières années.

En cinquante ans, nous avons entièrement tourné la page du rationnement et de la pénurie qui marquaient la période de l'après guerre. La France est devenue le premier exportateur mondial de produits agricoles transformés et le deuxième exportateur mondial de produits agricoles de base.

Cette transformation remarquable est le fruit du travail des paysans, de l'amour qu'ils portent à leur métier, de l'intelligence qu'ils mettent à le faire évoluer, et de la persévérance qui est la leur, ainsi que de leur esprit de conquête. C'est aussi le résultat de 50 ans d'un partenariat ambitieux entre le monde paysan, ses organisations représentatives et les pouvoirs publics. C'est enfin le produit d'une politique européenne dont la France a été le moteur.

Grâce à la politique agricole commune, les agriculteurs français comptent aujourd'hui parmi les principaux acteurs du marché mondial. Grâce à elle, une grande partie de nos territoires ruraux

ont échappé au déperissement et parfois à la désertification. Grâce à elle, des centaines de milliers d'emplois agricoles et industriels ont été sauvegardés ou créés.

Je rappelle ce passé parce qu'il est riche d'enseignements. Si nous pouvons aujourd'hui regarder notre agriculture avec fierté, c'est le résultat d'une solide volonté politique, au sens le plus large du terme. C'est aussi la conséquence d'une vision globale, qui prend en compte tout ce que l'agriculture et nos industries agroalimentaires apportent à notre pays en termes d'indépendance nationale, de puissance économique, de cohésion sociale et de valorisation de l'ensemble de notre territoire.

Face aux évolutions du monde, nous devons rester fidèles à cette tradition d'excellence et à cette volonté de modernisation. Nous devons conserver le même esprit, la même ambition, la même approche d'ensemble, la même capacité à anticiper les besoins de l'avenir.

Les défis d'aujourd'hui, ce sont d'abord ceux du commerce mondial et de la réforme de la Politique Agricole Commune.

Sur les marchés internationaux, de nouveaux pays exportateurs très concurrentiels deviennent rapidement des acteurs importants. Ils bénéficient d'un fort potentiel agricole et de faibles coûts de production liés à des pratiques sociales et environnementales peu exigeantes et le mot est faible.

Il faut donc nous organiser, moderniser notre modèle agricole pour qu'il permette à nos producteurs de tenir toute leur place sur la scène mondiale. C'est cela l'objectif ! Pour cela, il faut nous appuyer sur l'Europe, mais aussi travailler à une évolution des règles du commerce international.

L'OMC doit évoluer parce que les produits alimentaires ne sont pas des produits comme les autres. Et vous pouvez compter sur ma détermination, celle du Gouvernement, pour que le développement des échanges ne se fasse ni au détriment des garanties sanitaires, naturellement, ni au préjudice des pays les plus pauvres, cela va de soi. Au sein de l'Union européenne, nous sommes en mesure de débattre d'égal à égal avec les autres pays ou groupes de pays qui négocient. Certes, cet exercice n'est pas toujours facile, une longue expérience me le confirme jour après jour. Mais nous sommes un grand pays agricole et, dans le cadre européen, nous avons la possibilité, si nous en avons la volonté, de défendre nos intérêts.

La seconde évolution qu'il nous faut anticiper concerne la politique agricole commune. Ce mouvement n'est pas nouveau. Il est engagé depuis dix ans. La réforme de la PAC, décidée en juin 2003, n'est qu'une étape du processus entamé en 1992, avec le début du découplage des aides communautaires et la remise en cause des organisations de marchés.

Ces décisions sont porteuses de profondes transformations pour notre agriculture. Ainsi, le découplage des aides, même partiel, peut avoir pour effet l'agrandissement des exploitations et davantage de pluriactivité. Il faut anticiper ces évolutions, les accompagner dans la durée, mais nous n'avons pas lieu de les craindre. Car la réforme de la PAC ne saurait déboucher sur une remise en cause des ambitions agricoles de la France et de l'Europe. Ce qui serait contraire à nos intérêts essentiels dans le monde.

D'abord parce que l'Europe a besoin d'une agriculture forte si elle veut maîtriser son destin. On oublie trop souvent les considérations stratégiques qui ont présidé à l'élaboration de la PAC, le souci d'assurer l'indépendance alimentaire d'un continent qui avait connu la faim et qui continuait à connaître le rationnement au lendemain de la guerre et ce n'est pas si vieux.

Aujourd'hui, il faut combattre une idée fausse même si elle est largement répandue : celle que l'Union européenne serait autosuffisante, alors qu'en fait, nous importons les trois quarts de nos besoins en protéines pour l'alimentation animale.

Au-delà même des intérêts de l'Europe, la croissance de la population mondiale nécessite de conserver et de développer de fortes capacités de production. Plus que jamais, nous devons nous garder de mettre en sommeil notre potentiel agricole, nous devons refuser les sirènes d'un malthusianisme qui n'a aucun fondement économique et que l'histoire a du reste toujours démenti.

Avec l'élévation de leur niveau de vie, les habitudes alimentaires de pays comme l'Inde ou la

Chine évoluent. Des marchés immenses, représentant plus de deux milliards d'habitants, sont en train de s'ouvrir aux produits de qualité ou à forte valeur ajoutée, pour lesquels la France est bien placée. J'en veux pour preuve, pour exemple, le protocole que nous venons de signer avec la Chine, avec la vente de centaines de milliers de tonnes de céréales de qualité et ce n'est qu'un début.

Confrontés à cette demande mondiale potentiellement très croissante, les pays qui, comme le nôtre, disposent naturellement d'un potentiel agricole important ont une responsabilité internationale en matière alimentaire et une responsabilité qui n'est nullement contradictoire avec celle d'aider les pays les plus pauvres à développer leur agriculture.

Face à ces défis, nous sommes en réalité une nouvelle fois confrontés à un choix qui consiste à savoir quelle agriculture nous voulons pour demain : une agriculture résiduelle cantonnant en quelque sorte la majorité des paysans dans le rôle de jardiniers de la nature et une activité productrice à part entière, indispensable à la puissance économique d'une grande nation et indispensable pour nourrir un monde en croissance permanente.

Ce n'est pas un choix nouveau. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les propos que Georges POMPIDOU tenait il y a trente ans, à Saint-Flour, dans son Cantal natal. Il aurait pu les tenir aussi bien à Murat. Et je le cite parce qu'il y a des permanences qui frappent et qui doivent être rappelées : "Sauver la nature qui sera demain le premier besoin de l'homme, c'est sauver la nature habitée et cultivée. Une nature abandonnée par le paysan, même si elle est entretenue, devient une nature artificielle et, je dirais, une nature funèbre". "Toute autre formule d'ailleurs serait non seulement déplorable mais ruineuse. Et même sur le plan économique, il est à mon sens plus rentable d'avoir des terres habitées et cultivées par des hommes, que d'avoir de vastes réserves nationales entretenues". Ce propos de Georges Pompidou, avec tout son réalisme et toute sa connaissance des hommes et des choses, est toujours d'actualité.

Plus encore qu'il y a trente ans, la situation internationale et les atouts de l'agriculture française nous appellent aujourd'hui à faire le choix d'une politique ambitieuse.

Nous avons de puissants atouts pour tirer parti de la croissance du commerce mondial. Plus d'un tiers des emplois de notre filière agroalimentaire travaille déjà pour l'étranger. Notre agriculture est forte de cette capacité exportatrice, qui s'appuie sur le grand marché européen qui est évidemment notre principal débouché. Elle est forte d'une technicité et de pôles de recherches reconnus partout pour leur valeur dans le monde. Elle est forte de l'attachement que les Français ont pour le monde rural. Elle est forte, enfin, de l'esprit d'entreprise et du travail de ses paysans. Mais pour faire face aux évolutions du contexte international, pour valoriser toutes nos forces, nous devons adapter nos outils juridiques et économiques. Comme à l'époque des lois d'orientation de 1960 et de 1962, il faut nous donner le temps et les moyens d'agir.

Le temps nécessaire pour préparer l'avenir, nous nous le sommes donné. J'ai fait en sorte que le montant des crédits pour financer les aides de la PAC soit stabilisé jusqu'en 2013. Cela n'a pas été une bataille facile. Et je remercie nos amis allemands pour la compréhension qu'ils ont bien voulu porter à notre problème. Notre pays, cet accord, il l'a obtenu alors que personne n'y croyait à l'époque, c'était en octobre 2002.

Cette décision est fondamentale. Elle ne sera pas remise en cause. Ce délai est en effet nécessaire pour construire un cadre ambitieux, permettant à la France de maintenir son statut de grande puissance agricole.

Il faut du temps, mais il faut aussi se donner les moyens d'agir. Il faut donner aux agriculteurs les moyens d'exercer pleinement leur métier, dans l'esprit d'entreprise et de conquête qui a toujours été le leur. C'est l'objet de la loi d'orientation agricole qui sera déposée au Parlement, par le ministre de l'Agriculture avant l'été 2005.

Sans anticiper sur les conclusions du grand débat organisé par le gouvernement pour préparer cette loi, je souhaite aujourd'hui insister sur des points qui m'apparaissent essentiels.

Le premier objet de cette loi d'orientation c'est d'assurer la compétitivité de notre agriculture. Il faut pour cela agir sur plusieurs leviers : celui de l'allègement des charges et de l'allègement des contraintes, mais aussi celui du développement des filières de qualité, des exportations et du progrès technique.

progrès technique.

Assurer la compétitivité de notre agriculture, c'est d'abord alléger les charges et les réglementations excessives qui pèsent sur elle.

La baisse des coûts relève certes en premier lieu des agriculteurs, de leurs méthodes de production et de la maîtrise des contraintes extérieures. Mais beaucoup dépend aussi de l'Etat, qui doit évidemment adapter sa fiscalité aux évolutions de l'environnement économique. C'est pourquoi je demande au Gouvernement d'ouvrir avec les représentants des collectivités territoriales une concertation en vue de réformer la taxe sur le foncier non bâti. Nous devons nous donner pour objectif son élimination progressive pour les exploitants agricoles. Bien sûr, une telle réforme ne peut s'envisager que si elle préserve les ressources propres des collectivités locales concernées. Cela va de soi.

Il y a là une mesure simple, une mesure d'équité, qui contribuera fortement à préserver le revenu agricole dans un environnement qui est de plus en plus concurrentiel.

La compétitivité de notre agriculture passera aussi, de plus en plus, par la qualité.

Notre pays a tous les atouts pour cela. Ici même, dans le Cantal et dans l'ensemble du Massif central, une grande partie de l'activité agricole est orientée vers les filières de qualité qui correspondent aux traditions les plus profondes de la France. Nous devons investir davantage encore dans ces filières qui répondent aux demandes des consommateurs : l'agriculture biologique, les appellations d'origine contrôlée ou les labels etc. Tout cela doit être encouragé. Veiller à la compétitivité de notre agriculture, c'est aussi nous donner les moyens d'être toujours au premier rang des nations exportatrices. Pour cela, nous devons pouvoir compter sur des entreprises de transformation de taille suffisante pour s'imposer sur des marchés qui sont de plus en plus concurrentiels. Dans de nombreux secteurs de production, nous manquons d'une ou deux entreprises leaders. Il faut y remédier. Et j'appelle les responsables de ces filières à engager, c'est urgent, les rapprochements nécessaires.

Si les professionnels s'engagent résolument dans cette voie, alors la réforme des dispositifs de soutien à l'exportation qui est en préparation et qui devra figurer dans la loi d'orientation, prendra toute sa force et son efficacité. Tirant les leçons de la situation actuelle, cette réforme devra privilégier le soutien plus direct aux entreprises.

Cet effort d'exportation est particulièrement nécessaire dans certains domaines et je pense à la viticulture. Ne nous trompons pas de débat : ce qu'il faut, c'est agir en priorité pour l'exportation et nous avons pris du retard, et c'est dans ce sens que les réformes doivent être conduites.

L'accord intervenu en juillet dernier entre tous les acteurs de la filière viticole, à l'initiative du ministre de l'Agriculture, s'inscrit dans cette perspective. Il doit être appliqué sans délai. Il en va du développement de notre viticulture. C'est la responsabilité de toutes celles et de tous ceux qui se sont engagés.

Pour soutenir l'exportation de nos vins, cet accord prévoit le doublement des crédits à l'exportation. Et je souhaite que cette règle soit étendue à l'ensemble de notre filière agro-alimentaire et, qu'à ce titre, elle figure dans la prochaine loi d'orientation.

La compétitivité passe enfin par l'innovation technique. L'amélioration génétique a toujours été au cœur des progrès agricoles.

S'agissant des biotechnologies, et notamment des organismes génétiquement modifiés, nous devons aborder cette question avec objectivité, raison et sans a priori, ni passion déplacée. Pourquoi devrait-on renoncer aux espoirs qu'ils font naître pour nourrir la planète, lutter contre certaines maladies, développer les débouchés non alimentaires, améliorer la qualité des produits ou limiter le recours à des substances nocives pour l'environnement ? Pourquoi ?

Mais il faut bien sûr être extrêmement vigilant. Il faut savoir évaluer, sélectionner, expérimenter, autoriser ou interdire, et contrôler. C'est tout le sens du projet de loi préparé par le Gouvernement qui vise à fixer un cadre clair pour ces recherches et à transposer les directives communautaires applicables.

Avec la compétitivité, le deuxième enjeu, c'est l'équité, c'est la parité de qualité de vie entre les agriculteurs et le reste de la Nation. Les agriculteurs contribuent à la puissance économique de notre pays, à son équilibre social, au développement harmonieux de notre territoire. Il est juste

que, sur un plan personnel, ils tirent les fruits de leurs efforts et de l'enrichissement de la Nation. C'est plus qu'une exigence économique et sociale et c'est aussi une question de respect tout simplement pour leur contribution au développement et au rayonnement de la France.

Les paysans ne doivent pas avoir le sentiment de rester à l'écart des progrès de la société. Si la protection sociale des agriculteurs a été améliorée, en particulier en ce qui concerne les retraites, des évolutions sont encore absolument nécessaires. Ainsi, par exemple, la durée de travail sur les exploitations reste très importante : pour les paysans qui le souhaitent, il faut développer les moyens qui permettent de la réduire ou de l'aménager, comme le travail en commun ou les services de remplacement. Je sais que cela est très délicat, mais il faut donner la possibilité à celles et à ceux qui le souhaitent, d'en profiter. Le Projet de loi d'orientation devra mettre en place des mécanismes facilitant et accélérant ces évolutions.

La qualité de vie des agriculteurs, et en particulier des jeunes, passe aussi par une réévaluation de notre politique d'installation. Cette politique doit prendre en compte les réalités économiques et sociales en même temps que les aspirations des jeunes exploitants. Nous devons cibler nos soutiens et nos interventions, pour pouvoir mieux choisir dans chaque région et chaque département entre l'encouragement aux nouvelles installations et l'appui à ceux qui se sont installés récemment, et vis-à-vis desquels nous avons tous collectivement à assumer une responsabilité.

Assurer la parité entre les agriculteurs et le reste de la Nation, c'est enfin veiller à une répartition plus équitable de la valeur ajoutée créée au sein des filières agricoles. Trop souvent, cette valeur ajoutée est confisquée par les entreprises et les distributeurs qui se trouvent les plus proches du consommateur.

Nous devons rétablir un équilibre économique plus favorable aux producteurs, en posant au sein de chaque filière des règles stables et respectées par tous.

Le renforcement des interprofessions va évidemment dans ce sens. Il dépend au premier chef de la volonté des acteurs économiques. Mais, dans certains cas, l'intervention de l'Etat est nécessaire.

Je pense évidemment aux débats qui opposent les producteurs et la grande distribution. La réforme de la loi GALLAND sur le commerce est souhaitée ici ou là par certains. Cette question doit être étudiée sans a priori. Mais l'objectif de baisse des prix ne doit pas aboutir à une guerre entre des prix, une guerre qui soit destructrice pour les producteurs, les PME, le commerce de proximité et même parfois la grande distribution. Une modification des règles en vigueur ne prend son sens que si elle s'insère dans un programme concerté de modernisation du commerce et de valorisation des PME.

Parallèlement à ces réflexions, je crois nécessaire de mettre en place rapidement des dispositifs plus opérationnels afin de protéger le revenu des agriculteurs en cas de crise sur les produits frais.

Bien entendu, toutes ces évolutions ne seront efficaces que si les producteurs eux-mêmes font des efforts importants en matière d'organisation et de mise en marché de leur production.

Le troisième enjeu, c'est d'aider les agriculteurs à faire face aux risques multiples qui sont la caractéristique de leur activité. Les risques climatiques, bien sûr. Mais aussi les risques sanitaires et les fluctuations de prix auxquelles l'évolution de la PAC et la concurrence internationale les exposent de plus en plus directement.

Au niveau communautaire, cette approche se concrétisera dans la mise en oeuvre de la réforme de la PAC. Nous avons obtenu de l'Union européenne l'engagement de mettre en place de nouveaux dispositifs de gestion de crise : la Commission formulera des propositions en ce sens avant la fin de cette année.

A l'échelon national, nous allons également engager un programme ambitieux de développement des assurances. Bénéficiant du soutien de fonds publics, ce programme sera géré en concertation avec les professionnels dans le cadre d'une agence spécialisée.

Le quatrième enjeu, enfin, c'est une agriculture respectueuse des équilibres écologiques. Les agriculteurs s'y attachent depuis de nombreuses années. Ils doivent encore y être aidés et

encouragés, car c'est un effort de longue haleine et une lourde responsabilité.

La promotion d'une agriculture écologiquement responsable n'est pas un choix & c'est une nécessité. Qu'il s'agisse de la protection des eaux ou des paysages, de la lutte contre les inondations, du bon usage de l'irrigation ou du bien-être animal, des progrès doivent encore être faits. Les agriculteurs y sont prêts, je le sais, si nous les faisons, avec eux et non pas contre eux. Aux réglementations complexes et souvent contradictoires, il faut préférer une démarche participative et volontariste qui les engage directement.

Face aux contraintes environnementales qui s'imposent, notamment dans le cadre communautaire, nous devons aussi veiller à l'harmonisation des règles et de leurs modalités de mise en oeuvre au sein de l'Union européenne. De nouvelles distorsions de concurrence ne doivent pas apparaître à cette occasion.

L'agriculture contribuera aussi de manière très positive à la défense de l'environnement si nous continuons à exploiter l'avantage que nous avons dans le domaine des biocarburants.

C'est un enjeu de premier ordre et aussi une grande ambition pour la France. J'y porte une attention toute particulière. Et d'ici 2007, notre production de biocarburants devra être triplée. C'est la première étape d'un projet ambitieux en faveur des carburants verts.

C'est à tous ces enjeux que devra répondre la loi d'orientation. C'est l'ambition qu'elle devra porter pour notre pays, en métropole comme dans nos collectivités d'outre mer.

Cette ambition, Mesdames et Messieurs, je sais que vous la partagez. L'enjeu est d'offrir aux agriculteurs les perspectives qu'ils revendiquent à juste titre, en donnant à notre agriculture son projet pour les vingt prochaines années.

Ce projet, c'est celui d'une agriculture économiquement forte et écologiquement responsable, une agriculture fidèle à ses traditions, confiante dans sa capacité à se moderniser et à se renouveler. Et vous pouvez compter sur mon soutien et sur ma détermination pour promouvoir cette agriculture.

Je vous remercie.